

05.05.2020 - 07:41 Uhr

## Combien coûte un vélo électrique au kilomètre ?



Bern (ots) -

Investir dans un vélo électrique mérite réflexion, puisque choisir le modèle adapté à ses besoins engendrera un coût inférieur au kilomètre. Le TCS a défini trois profils d'utilisateurs afin de conseiller les futurs acheteurs d'un e-bike et rendre attentif aux coûts engendrés sur une durée de 10 ans.

Rencontrant un succès toujours aussi grandissant, les e-bikes séduisent de nombreuses personnes désirent allier mobilité douce et facilité d'utilisation. Toutefois, ils représentent un coût important, composé principalement par trois facteurs: le prix d'achat, l'entretien et la recharge. Afin d'aider à faire le bon choix, le TCS a défini trois profils types d'acquéreurs et révèle le coût au kilomètre pour chacun d'entre eux.

Les sportifs paient le moins par kilomètre effectué

La première catégorie est composée de cyclistes amateurs de longues promenades sur route ou en tout-terrain, qui effectueront près de 4'000 km par an. Ces amateurs de longues escapades sportives paieront leur e-bike entre 0.3 et 0.5 francs par km. Le TCS leur conseille de s'attarder sur le choix des pneus. Certains e-bikes ont des pneus plus adaptés pour des sorties tout-terrain, d'autres pour les longues distances sur bitume. Pour ces derniers, le TCS conseille d'opter pour un vélo de course rapide, qui fonctionne sans assistance de pédalage lorsque la batterie est éteinte. En outre, certains modèles peuvent fonctionner avec un deuxième accumulateur, ce qui prolongera l'autonomie et réduira ainsi le temps de trajet sans assistance électrique.

Les pendulaires doivent privilégier la facilité d'utilisation

Les pendulaires qui roulent environ 2'000 km par an composent la deuxième catégorie. Pour eux, chaque kilomètre parcouru coûtera entre 0.5 et 0.7 francs. Un e-bike lent comme un modèle rapide peut convenir aux pendulaires qui souhaitent éviter les soucis de connexion entre les transports en commun ou effectuer un effort physique durant leurs trajets. Le TCS recommande les modèles pliables et légers, qui se rangeront facilement dans un coffre de voiture, entreront plus aisément dans les transports en commun et seront faciles à porter. Des versions destinées à un public féminin peuvent être intéressantes afin de rouler confortablement dans des habits de travail. Au moment de choisir son vélo, il est également important pour cette catégorie d'utilisateurs de se poser la question de la tenue vestimentaire prévue lors de l'utilisation quotidienne.

Les petits rouleurs choisiront les modèles faciles à manoeuvrer

Enfin, le TCS a défini une troisième catégorie : ceux qui souhaitent effectuer de petits trajets pour faire notamment leurs courses et roulent environ 1'000 km par an. Ces cyclistes payeront entre 0.6 et 0.9 francs en moyenne par km. Pour ces personnes soucieuses de conserver leur indépendance malgré l'âge ou l'absence de transport en commun réguliers, le TCS recommande de

préconiser un e-bike lent et léger, car il sera moins lourd à transporter et sera plus facile à parquer au domicile ou proche des magasins. Le cycliste doit pouvoir utiliser son vélo aisément même avec le poids supplémentaire des achats. Il faudra en outre investir dans un panier ou une remorque adaptée pour transporter les achats. Enfin, un cadenas et une assurance antivol permettront de parquer le vélo sans arrière-pensée.

Plus d'informations sur les e-bikes

Un vélo électrique combine l'énergie d'un moteur et le pédalage. Ainsi, sans assistance au pédalage un e-bike lent avec son moteur de 20km/h atteint les 25km/h grâce à la force musculaire, alors qu'un modèle rapide est tracté par un moteur à 40km/h et atteint les 45km/h. La différence de propulsion change également la place dans la circulation, puisqu'un e-bike lent est considéré comme un cyclomoteur léger et qu'un e-bike rapide est lui considéré comme un cyclomoteur. Il est pour cela obligatoire de posséder un permis M pour être autorisé à circuler dès 14 ans avec un vélo électrique rapide, alors que seuls les jeunes de 14 et 15 ans doivent posséder ce même permis pour rouler sur un modèle lent. Un rétroviseur gauche et le port d'un casque conforme à la norme EN 1078 sont obligatoires pour circuler sur un e-bike rapide. Le TCS recommande de munir tout de même son vélo électrique lent d'un rétroviseur gauche et de porter un casque pour tous déplacements sur un vélo avec ou sans assistance électrique.

La batterie est l'élément central d'un e-bike. Son autonomie permet d'effectuer entre 50 et 150 km avant de devoir compter entre 3 et 6 heures pour la recharger totalement. Bien entretenue, sa durée de vie peut atteindre les 4 à 5 ans, mais pour cela le TCS recommande de la retirer dès que le vélo n'est pas en usage, de la maintenir avec au moins 60% de charge et la conserver à l'abri du froid.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 076 553 82 39,  
laurent.pignot@tcs.ch  
www.presetcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100847134> abgerufen werden.